



*Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEQC
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAURoux
02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : <http://36.snuipp.fr>*

Objet: consigne syndicale du SNUipp sur le non remplacement

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Vous constatez comme nous que le remplacement des collègues absents dans le département devient problématique (personnels malades, cas contacts en isolement et personnes vulnérables).

Conformément au protocole sanitaire de novembre 2020, nous devons limiter le brassage des élèves au sein des écoles et ne pouvons donc plus répartir les élèves entre les classes.

C'est dans ce cadre que nous proposons aux écoles d'appliquer la consigne syndicale qui consiste à demander aux familles qui le peuvent de garder leurs enfants chez elles dès le non-remplacement d'un collègue absent.

En demandant aux familles qui le peuvent de garder leurs enfants, les équipes enseignantes feront le choix de limiter la désorganisation provoquée par le non-remplacement des collègues absents.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement profond à un service public et laïc d'Education de qualité.

Sophie Grenon et Mayalen Lemaire, co-secrétaires départementales du SNUipp FSU36.